

# Mécène toi-même

## Pourquoi et comment créer sa fondation ?

Nature du projet, personnalité et expérience du philanthrope entrent en jeu au moment de choisir entre fonds de dotation et fondation sous égide



Freepik

Qu'il s'agisse de partager les gains d'une réussite, de mettre de l'argent au service d'une cause d'intérêt général, de rendre hommage à une personne proche disparue ou encore de transmettre certaines valeurs au sein d'une famille, de plus en plus de personnes franchissent le pas de créer leur propre structure philanthropique. Pour les particuliers, le choix se fait le plus souvent entre fondation abritée et fonds de dotation. Ce dernier peut être mis en place à partir d'une dotation de 15 000 euros et offre autonomie et indépendance. Pour ceux qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement et limiter la charge administrative, la création d'une fondation sous égide est plus adaptée.

---

*par Jessica Berthereau*

La philanthropie est une valeur en hausse, comme le montre la forte croissance du nombre de structures philanthropiques en France depuis plusieurs années. Près de 2 500 fonds de dotation ont vu le jour depuis la création de ce statut en 2008, tandis que le nombre de fondations sous égide, ou fondations abritées, a presque triplé depuis le début des années 2000. Les fondateurs sont souvent animés par une volonté de partager les gains de leur réussite et de mettre leur argent au service d'une cause d'intérêt général. "Nous avons parmi

nos clients beaucoup d'entrepreneurs qui veulent donner du sens à leur argent, rapporte ainsi Laurent de Swarte, co-fondateur d'Agami Family Office. C'est un phénomène croissant, avec notamment des entrepreneurs de plus en plus jeunes."

"Aujourd'hui, le fondateur est généralement un entrepreneur, femme ou homme entre 45 et 55 ans, qui souhaite consacrer une partie de sa réussite à un projet philanthropique qui lui tient vraiment à cœur, abonde Frédéric Théret, directeur du développement de la Fondation de France. Créer une fondation naît de la volonté d'individualiser et de porter ce projet." Il peut s'agir d'une cause très précise sur laquelle le philanthrope estime avoir une valeur ajoutée, d'une envie de structurer son engagement sur le long terme, ou encore d'un hommage à une personne proche disparue.

### **Transmettre le goût du partage**

"Une fondation peut aussi être un outil de cohésion familiale et de transmission de valeurs", souligne Magali Dumas, responsable des fondations abritées aux Apprentis d'Auteuil, citant l'exemple de la fondation "Un pas avec toi" qui réunit trois générations d'une même famille. À la Fondation Notre Dame, le délégué général Christophe Rousselot observe aussi que certains fondateurs veulent effectivement transmettre des valeurs à leur famille, et notamment "donner le goût du partage à leurs enfants devenus adultes". D'ailleurs, "certains fondateurs ne veulent pas léguer l'intégralité de leur patrimoine. Ils donnent ce qu'il faut à leurs enfants et consacrent le reste à leur action philanthropique", note-t-il.

"Une fondation peut aussi être un outil de cohésion familiale et de transmission de valeurs"

Il existe également des incitations fiscales, les donateurs-fondateurs particuliers bénéficiant de réductions d'impôt sur le revenu dans le cadre d'une fondation sous égide ou un fonds de dotation, et d'impôt sur la fortune immobilière dans le cas d'une fondation sous égide. "Les motivations fiscales sont secondaires, note toutefois Christophe Rousselot. On regarde comment il est possible d'optimiser la situation mais la motivation première est le projet porté par le fondateur." La fiscalité est "la cerise sur le gâteau. Ce n'est pas la motivation principale, observe aussi Laurent de Swarte. Les fondateurs réfléchissent d'abord au sens de ce qu'ils veulent faire".

### **Fondation ou fonds de dotation ?**

Cette phase de réflexion sur le type de structure à créer est particulièrement importante. "C'est la première étape, qui peut être assez longue. Les philanthropes rencontrent généralement plusieurs fondations abritantes, indique Magali Dumas. Nous leur expliquons comment nous fonctionnons, nous discutons de leur projet pour vérifier qu'il est bien en adéquation avec nos missions. C'est une histoire de rencontre, d'écoute et de confiance. Nous sommes particulièrement vigilants à nous assurer que les personnes seront satisfaites d'être abritées chez nous." Au cours de cette période de réflexion se pose la question de la structure philanthropique, les plus accessibles aux personnes privées étant la fondation abritée et le fonds de dotation.

"Si le projet reste purement intra-familial, que les dons viennent de la famille et que celle-ci souhaite le gérer de façon indépendante, la meilleure option est le fonds de dotation"

La réponse se trouve généralement dans la nature du projet. “Si le projet reste purement intra-familial, que les dons viennent de la famille et que celle-ci souhaite le gérer de façon indépendante, la meilleure option est le fonds de dotation”, estime Laurent de Swarte. Outil souple de la philanthropie, le fonds de dotation est une structure autonome, dont la dotation minimale est de 15 000 euros. Une simple déclaration assortie du dépôt des statuts en préfecture suffit pour le créer. Au terme de chaque exercice, il faut adresser au préfet un rapport d’activité, les comptes annuels et, si le montant total des ressources dépasse 10 000 euros, le rapport du commissaire aux comptes.

### **Attributs de la reconnaissance d’utilité publique**

Par contre, “si l’objectif est de bâtir une structure pérenne et ouverte au reste du monde, il est préférable de se tourner vers une fondation abritée, qui inspire plus confiance pour récolter des fonds”, poursuit Laurent de Swarte. Dépourvue de la personnalité morale, une fondation sous égide est créée par la signature d’une convention avec la fondation abritante. Cette convention prévoit notamment les caractéristiques de l’apport, la durée de vie de la fondation abritée et sa gouvernance. Les fondations abritantes demandent généralement une dotation minimale, par exemple 40 000 euros par an pendant cinq ans à la Fondation de France et aux Apprentis d’Auteuil.

“Être abrité permet de bénéficier des attributs de la reconnaissance d’utilité publique de la fondation abritante, et ainsi d’avoir un panel de ressources beaucoup plus large”

“Être abrité permet de bénéficier des attributs de la reconnaissance d’utilité publique de la fondation abritante, et ainsi d’avoir un panel de ressources beaucoup plus large, souligne Dominique Letourneau, président du directoire de la Fondation de l’Avenir. Les fondations sous égide bénéficient aussi du savoir-faire, de la légitimité et de l’image de la fondation abritante.” Les équipes de cette dernière sont ainsi de bon conseil au moment de sélectionner les projets à soutenir. “Notre valeur ajoutée se trouve dans l’identification des projets et l’expertise de nos équipes sur le terrain, que les fondateurs peuvent rencontrer et auxquels ils peuvent demander des conseils, indique Magali Dumas. Il y a aussi la possibilité de co-construire des projets ensemble.”

### **Personnalité du philanthrope**

“L’inconvénient de la fondation abritée est qu’il faut respecter les règles établies par la fondation abritante, qui peuvent être relativement strictes, prévient Dominique Letourneau. En contrepartie, le back-office est complètement géré par la fondation abritante.” C’est là où la personnalité et l’expérience du philanthrope peuvent aussi entrer en ligne de compte au moment de choisir le type de structure. “Un entrepreneur habitué à tout gérer par lui-même pourrait se sentir contraint par le fait que la fondation abritante gère la partie administrative, comptable et financière”, souligne Magali Dumas. Les personnes très autonomes et expérimentées en matière de gestion auront donc tendance à préférer le fonds de dotation, tandis que les débutants en philanthropie privilégieront une fondation sous égide.

“Un entrepreneur habitué à tout gérer par lui-même pourrait se sentir contraint par le fait que la fondation abritante gère la partie administrative, comptable et financière”

Des passerelles entre les deux structures existent toutefois. “Il nous est arrivé d’être sollicités par des partenaires de l’environnement mutualiste pour devenir, en tant que fondation reconnue d’utilité publique (Frup), membre fondateur de leur fonds de dotation, indique le président du directoire de la Fondation de l’Avenir. C’est juridiquement possible et très intéressant pour un fonds, qui préserve alors son autonomie tout en bénéficiant de la vigilance d’une Frup sur les missions sociales.” De son côté, la Fondation de France reçoit parfois des fonds de dotation qui viennent se mettre sous sa tutelle, se transformant alors en fondations abritées.

### **De plus en plus d’entreprises mécènes**

Selon les calculs et estimations de Recherches & Solidarités, un réseau associatif d’experts en philanthropie, le nombre d’entreprises donatrices aurait plus que doublé entre 2010 et 2015, et le montant des dons aurait augmenté de 60 % sur cette même période. Ainsi, en 2015, entre 110 000 et 120 000 entreprises auraient réalisé des actions de mécénat (dons financiers, dons en nature et mécénat de compétences) pour un montant compris entre 2,3 et 2,5 milliards d’euros, indique le réseau dans une étude publiée en début d’année. En 2016, ce montant pourrait avoir été compris entre 2,5 et 2,8 milliards d’euros, et il aurait atteint entre 2,8 et 3 milliards d’euros l’an dernier.

“Cette progression du nombre de ceux qui acceptent ce geste de mécène démontre de toute évidence la légitimité de cette notion dans les mentalités. Le mécénat n’est plus un tabou (ou de moins en moins) dans l’entreprise et devient même un atout tant vis-à-vis des clients que des partenaires, voire des actionnaires comme des salariés”, analyse Xavier Delsol, associé co-fondateur du cabinet Delsol Avocats, dans la préface de cette étude. “C’est devenu la norme pour les entreprises d’avoir une démarche philanthropique, observe aussi Frédéric Théret, directeur du développement pour la Fondation de France. C’est au cœur de leur stratégie : le responsable en charge des activités philanthropiques est en effet souvent rattaché directement au directeur général, et non plus à la direction de la communication ou la direction des ressources humaines, comme cela pouvait être le cas auparavant.”

L’étude de Recherches & Solidarités relève l’engagement croissant des petites et moyennes entreprises, soulignant que ce “mécénat de proximité” peut avoir un impact très notable sur le tissu social local. “Les entreprises sont conscientes de leur responsabilité quant à la création de richesses sur un territoire. Ce ne sont pas des démarches cosmétiques mais des actions sincères portées par une réflexion stratégique”, assure Frédéric Théret.

### **Se former à l’économie sociale et solidaire grâce aux Mooc**

Il est tout à fait possible de se former à l’économie sociale et solidaire via des programmes en formation continue, comme le diplôme d’université d’économie sociale et solidaire pour un développement durable de l’université de Saint-Étienne, ou les différents certificats en innovations sociales proposés par le Cnam. Mais ces formations sont souvent tout ou partie en présentiel. Pour les actifs, les Mooc (“massive open online course”, cours en ligne massifs et ouverts) offrent une grande flexibilité car ils sont entièrement suivis à distance.

Depuis 2015, HEC et Ticket for Change proposent ainsi sur la plateforme Coursera le Mooc “Devenir entrepreneur du changement”. Conçu pour accompagner toutes les personnes qui

veulent avoir un impact positif dans la société mais qui ne savent pas comment agir, ce cours s'étale sur 8 semaines et nécessite un engagement de 2 à 5 heures par semaine. Il est payant (51 euros) si l'on souhaite recevoir un certificat à la fin, mais il est aussi possible de le suivre gratuitement.

De son côté, l'Essec propose, également sur Coursera, trois Mooc pour se former à l'économie sociale et solidaire : "La philanthropie : comprendre et agir", "L'entrepreneuriat qui change le monde" et "Changer le monde : passons à l'action". Ces trois cours peuvent être suivis gratuitement, la certification coûtant 42 euros. Le premier, réalisé par la chaire Philanthropie de l'Essec en collaboration avec la Fondation de France, vise ceux qui sont curieux de découvrir le sujet, mais aussi ceux qui sont déjà donateurs ou engagés dans une démarche philanthropique. Il dure quatre semaines et nécessite un engagement d'environ deux heures par semaine. "L'entrepreneuriat qui change le monde" s'étale aussi sur quatre semaines tandis que "Changer le monde : passons à l'action" développe son programme sur cinq semaines.

Fin 2017, le Centre français des fonds et fondations (CFF) recensait 4 858 fondations et fonds de dotation, dont 638 fondations reconnues d'utilité publique, 1 242 fondations abritées, 400 fondations d'entreprise et 2 494 fonds de dotation.

Source : Centre français des fonds et fondations (CFF)

### **A lire également**

[Le fonds de dotation, un outil de mécénat à la portée de tous](#)

[Fondation sous égide, la philanthropie assistée](#)

[Les fondations d'entreprise, lien privilégié entre les secteurs marchand et non lucratif](#)

[Quelle structure philanthropique créer ?](#)